



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/048 portant signature d'une convention avec Cambrésis emploi dans le cadre du Pacte territorial des solidarités

Membres présents (53) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : SOUPLY Paul, BASQUIN Etienne, JUMEAUX Stéphane

Membres absents (8) : LOIGNON Laurent, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, PLATEAUX Stéphanie, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal

Membres ayant donné procuration (10) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, BONIFACE Patrice à PELLETIER Gilles, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à NOIRMAIN Augustine, HALLE Sylvain à DEFAUX Maurice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2025/

Délibération 2025/048 portant signature d'une convention avec Cambrésis emploi dans le cadre du Pacte territorial des solidarités

Afin de lutter contre la pauvreté, en accord avec le Préfet de région et le Préfet de département, a été lancé sur l'arrondissement de Cambrai un Pacte Territorial des Solidarités, celui-ci ayant des indicateurs de pauvreté très dégradés.

L'objectif des Pactes Territoriaux des Solidarités est de proposer un fonds d'amorçage pour financer des actions concrètes répondant aux besoins identifiés sur des territoires ciblés, afin de garantir un impact réel sur les bénéficiaires. Les Communautés de Communes de l'arrondissement de Cambrai étant pleinement concernées par cette initiative pour le département du Nord.

Lors de différentes réunions de travail, il a été décidé de prioriser les thématiques suivantes : Logement, Parentalité mais surtout La Mobilité en ciblant les jeunes décrocheurs et les travailleurs pauvres.

La signature de ce pacte s'est déroulée le 4 mars dernier à Beauvois-en-Cambrésis.

Dans le cadre de ce pacte, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) a attribué une subvention globale de 249 000 euros aux 3 EPCI de l'arrondissement via la signature d'une convention avec l'association Cambrésis Emploi.

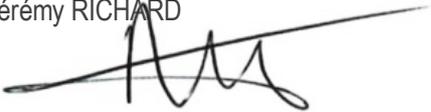
Ce montant alloué à chaque communauté soit 83 000 euros doit permettre de financer l'acquisition de véhicules destinés à améliorer l'accès à l'emploi et à la mobilité des publics en insertion.

Considérant que M. Stéphane JUMEAUX – Président de Cambrésis emploi n'a pas pris part au débat et au vote concernant la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise la signature de la convention devant intervenir avec Cambrésis Emploi ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Annexe(s) -

[Projet de convention](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025 Publication le 11/04/2025</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
--	---

Convention entre Cambresis Emploi et les établissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement de Cambrai.

Préambule

Dans le cadre du **Pacte Territorial des Solidarités**, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a attribué une subvention de **249 000 euros** à l'**association Cambresis Emploi** pour financer l'acquisition de véhicules destinés à améliorer l'accès à l'emploi et à la mobilité des publics en insertion.

Cette subvention a été versée sur la base d'une convention conclue entre la DDETS et Cambresis Emploi.

Toutefois, afin de mieux répondre aux besoins des territoires concernés, il a été décidé de modifier la mise en œuvre du projet. Ainsi, l'association Cambresis Emploi ne procédera plus directement à l'achat des véhicules, mais redistribuera les fonds aux trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à savoir :

- La **Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)**
- La **Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)**
- La **Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)**

Chaque EPCI recevra un montant de **83 000 euros**, qu'il utilisera pour l'acquisition, l'assurance, l'entretien et la gestion des véhicules.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement des fonds par Cambresis Emploi aux trois EPCI, ainsi que les engagements des parties en matière de suivi de l'action (utilisation et destination).

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention encadre le transfert des fonds de **Cambresis Emploi** aux **trois EPCI bénéficiaires**, afin que ceux-ci procèdent à l'achat des véhicules initialement prévus dans le cadre du **Pacte Territorial des Solidarités**.

Les EPCI s'engagent à utiliser ces fonds exclusivement pour l'achat des véhicules. Les dépenses attachées à l'assurance, l'entretien, l'utilisation et la gestion des véhicules sont supportées par les EPCI conformément aux objectifs du projet initial.

Article 2 – Modalités financières

1. Montant du financement

- Cambresis Emploi verse à chaque EPCI la somme de **83 000 euros**.

2. Versement des fonds

- Le paiement est effectué en une seule fois par **virement bancaire** sur le compte de chaque EPCI.
- Chaque EPCI doit fournir à Cambresis Emploi un **relevé d'identité bancaire (RIB)** et une **attestation d'engagement** confirmant l'utilisation des fonds conformément à l'objet de la convention.

Article 3 – Obligations des parties

3.1. Obligations des EPCI

Les **EPCI bénéficiaires** s'engagent à :

- **Utiliser exclusivement** les fonds reçus pour l'achat de véhicules dont le choix de la motorisation, le type, et la puissance incombent aux EPCI.
- **Acquérir les véhicules** dans un délai de **six mois** suivant la réception des fonds.
- **Assurer la gestion et le suivi** des véhicules pour garantir leur bon usage conformément aux objectifs du projet.
- **Rendre compte** de l'utilisation des fonds à Cambresis Emploi via un **bilan financier et un rapport d'exécution** dans un délai de **dix mois** après réception des fonds.

3.2. Obligations de Cambresis Emploi

L'**association Cambresis Emploi** s'engage à :

- **Transférer les fonds** aux trois EPCI dans les conditions définies à l'article 2.
- **Recueillir et centraliser les bilans financiers** transmis par les EPCI.
- **Transmettre un bilan consolidé à la DDETS**, dans les délais impartis par la convention initiale.

Article 4 – Suivi et contrôle de l'utilisation des fonds

- Les **EPCI** doivent fournir à Cambresis Emploi un **rapport détaillant les dépenses effectuées** et l'impact du projet.
- Cambresis Emploi se réserve le droit de demander **toute pièce justificative complémentaire** en cas de besoin.
- En cas de non-respect des engagements, les **fonds non utilisés conformément à la convention devront être restitués** à Cambresis Emploi, qui en informera la **DDETS**.

Article 5 – Durée et résiliation

- La présente convention prend effet à la date de signature et s'applique jusqu'à la transmission des bilans à Cambresis Emploi.
- En cas de **non-respect des obligations**, Cambresis Emploi pourra exiger le remboursement des fonds transférés.

Article 6 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable. À défaut, il sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Article 7 – Modalités de mise en œuvre du dispositif entre les EPCI et France Travail

Les relations entre les EPCI et France travail devront faire l'objet feront l'objet d'une contractualisation indépendante de la présente convention.

Signature des parties

Fait à [Lieu], le [Date]

Pour l'Association Cambresis Emploi

Nom, fonction, signature

Pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)

Nom, fonction, signature

Pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

Nom, fonction, signature

Pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)

Nom, fonction, signature

PROJET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_048
Objet :	Délibération 2025/048 portant signature d'une convention avec Cambrésis emploi dans le cadre du Pacte territorial des solidarités
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.6 - Emploi-formation professionnelle
Identifiant unique :	059-200030633-20250409-2025_048-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250409-2025_048-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025.48.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250409-2025_048-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 17h46min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 17h46min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 17h46min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 18h24min03s	Reçu par le MI le 2025-04-10